



compromis de vente dol

Par **math458**, le **02/09/2020** à **21:18**

Bonjour, nous avons signé un compromis immobilier en copropriété avec un pré état daté mentionnant des travaux à effectuer au sous-sol. Il est mentionné un devis que l'agent a retiré du compris. Nous n'avons pas vu l'information, et nous avons eu accès grâce au syndic au devis très important qui remet en cause notre volonté d'acheter le bien. Nous sommes hors délais des 10 jours. Peut-on faire annuler le compromis pour dol? Sachant que l'agent ne nous a jamais mentionné ni fait visiter ces sous-sol ? Merci à vous

Par **Visiteur**, le **02/09/2020** à **22:00**

Bonsoir

Si l'on ne vous a pas informé de l'existence d'un sous-sol, oui...Mais si vous en connaissiez l'existence est avez accepté le principe de réduction du prix correspondant au devis, vous avez peu d'espoir.

Par **math458**, le **02/09/2020** à **22:32**

Merci pour votre retour. Je n'avais pas connaissance du sous-sol et le prix n'a pas été baissé. L'agent nous a caché les travaux . De plus initialement dans son annonce immobilière, les m2, les charges, le DPE étaient faux.

De plus 5 jours après la signature du compromis l'AG de copropriété s'est tenue en détaillant les travaux sans les voter. Ils seront à faire l'année prochaine...Le vendeur a même présidé la séance...

Nous n'avons pas été invité à l'AG et nous n'avons reçu le compte rendu qu'un mois après. Enfin, l'agent immobilier vient de nous envoyer un nouveau dpe qui modifie celui signé au compromis. Nous passons de vierge à d.

J'ai toutes les preuves de ce que j'annonce, notamment du fait que l'agent immobilier a eu connaissance du devis des travaux annexés au pré état daté trois jours avant la signature du compromis à l'agence. Mais en omettant ce document pour la signature du compromis.

Pensez-vous que nous avons assez d'éléments pour faire annuler le compromis pour dol ?

Merci infiniment